

Questions orales

en plus, renforcera notre capacité concurrentielle dans un secteur à haute technologie.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'honorable chef de l'opposition sait certainement que les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada ont déjà investi tout près de 6 millions de dollars dans l'étude sur le train à grande vitesse. Les trois gouvernements s'attendent à ce que le rapport soit prêt cet été et, évidemment, nous allons l'étudier avec beaucoup d'intérêt. L'étude est conjointe entre les trois paliers de gouvernement, et j'espère que le chef de l'opposition s'intéresse aux résultats de l'étude, comme les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me demande comment le premier ministre explique ses réticences à dire clairement ce qu'il pense et ce qu'il souhaite au sujet du projet du TGV, alors que le gouvernement fédéral a investi et investira—je dirais gaspillera, en tout cas dans le cas d'Hibernia—des milliards dans le dossier d'Hibernia et a investi des sommes extrêmement considérables aussi dans la modernisation du réseau ferroviaire de l'Ouest.

Pourquoi, quand il s'agit d'un TGV qui va relier le Québec et le Canada aux États-Unis, tarde-t-il tant à dire ce qu'il pense?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si on veut parler des décisions qui ont été prises par ce gouvernement, je voudrais faire remarquer au chef de l'opposition que l'industrie qui fonctionne le mieux à Montréal, c'est Canadair. Et c'est lorsque j'étais ministre de l'Industrie et du Commerce que nous avons racheté Canadair du secteur privé, que nous l'avons remis en place et avons avancé l'argent pour mettre de l'avant les avions Challenger et d'autres qui font le succès de Canadair en ce moment. C'est par une intervention de ce gouvernement.

• (1420)

Cependant, le chef de l'opposition nous demande toujours de travailler en collaboration avec les provinces et dans ce cas, le ministre des Transports vient de dire qu'il travaille main dans la main avec les gouvernements provinciaux. C'est le chef de l'opposition qui voudrait qu'on n'écoute pas les provinces.

On écoute les provinces et quand le dossier sera prêt, nous allons réagir et si ça ne coûte pas d'argent, c'est sûr que cela va être fait. Mais, si ça coûte énormément cher, il faudra tenir compte des conditions budgétaires de ce gouvernement.

* * *

LES BREVETS PHARMACEUTIQUES

M. Michel Gauthier (Roberval): Merci monsieur le Président. Selon le ministre de l'Industrie, le gouvernement fédéral semble vouloir remettre en question la Loi sur les brevets pharmaceutiques. Cette loi portait à 20 ans, faut-il le rappeler, la protection des médicaments brevetés et a permis l'annonce de près de un milliard de dollars d'investissements en recherche et développement qui seront faits d'ici 1996 au Québec. D'ici l'an 2000, d'ailleurs, les projets d'investissements pourraient atteindre 5 milliards de dollars au Canada.

Le ministre reconnaît-il que c'est sous la pression des lobbyistes représentant les intérêts des industries pharmaceutiques de produits génériques, principalement concentrées à Toronto, qu'il s'apprête à remettre en question la Loi sur les brevets pharmaceutiques?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Merci, monsieur le Président. Je suis prêt à expliquer au député que je ne m'intéresse pas du tout aux efforts des lobbyistes. Je m'intéresse aux intérêts des Canadiens et des Canadiennes, et ça, c'est la première chose.

Nous avons déjà promis, pendant la campagne électorale, que nous allons réviser le projet de loi C-91, c'est ce que nous avons expliqué encore hier. Nous nous intéressons au prix des produits pharmaceutiques et aussi à l'expérience en ce qui concerne l'investissement et la recherche et le développement ici, au Canada.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec a déclaré ce matin, en commission parlementaire à Québec, que la simple allusion à une révision du projet de loi C-91 a eu pour effet de suspendre immédiatement un investissement de 50 millions de dollars au Québec dans le domaine pharmaceutique.

Le ministre des Finances (Responsable du développement régional au Québec) reconnaît-il que la remise en question de la Loi sur les brevets pharmaceutiques sera catastrophique pour l'industrie pharmaceutique de produits d'origine, qui est principalement concentrée à Montréal?

[Traduction]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, il y a déjà trop longtemps que ce débat donne lieu à des hyperboles de ce genre.

Nous essayons de nous en tenir à la réalité. Nous allons donc relever les faits, qui dicteront au gouvernement l'orientation à adopter à l'avenir.

Je voudrais être clair, parce que le député n'était pas à la Chambre lorsque le projet de loi C-91 a été adopté. Or, cette mesure prévoit le réexamen de la loi dans les cinq années qui suivent sa promulgation en 1993. Le réexamen est déjà inclus dans la loi, de sorte qu'il n'y a rien de neuf quand nous disons que nous allons réexaminer la loi adoptée par le gouvernement précédent.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Récemment, le ministre du Développement des ressources humaines a dû annuler une rencontre fédérale-provinciale sur la formation professionnelle, parce que plusieurs provinces s'opposaient à la stratégie adoptée par le gouvernement.

Aujourd'hui, il semble que la ministre de la Santé s'apprête à saborder le forum sur le régime national de soins de santé avec la taxe inopportune qu'elle songe à appliquer sur les initiatives